



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-87813>

Département(s) de publication : **971**

Annonce n° **24-87813**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : SYVADE de la Guadeloupe (971)

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20004470900018

Ville : Les Abymes

Code postal : 97139

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 971

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr/entreprise/>

Identifiant interne de la consultation : MP2024FCS-11-Traitement DV court

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : M. le Président du SYVADE

Adresse mail du contact : syvade@syvadeguadeloupe.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 590911072

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : voir règlement de consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : voir règlement de consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : voir règlement de consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 16/08/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Syvade de la Guadeloupe

Critères d'attribution : 1. Valeur technique de l'offre appréciée au vu du mémoire technique : 60% 2.

Prix des prestations : 40%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : TRAITEMENT DES DECHETS VERTS PROVENANT DES COMMUNES DE L'EPCI CAP EXCELLENCE (PERIODE TRANSITOIRE)

Code CPV principal - Descripteur principal : 90500000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent marché a pour objet le traitement des déchets verts et des souches provenant des communes membres de la communauté d'agglomération Cap Excellence.

Lieu principal d'exécution du marché : Territoire de la Communauté d'agglomération Cap Excellence

Durée du marché (en mois) : 2

Valeur estimée (H.T.) : entre euros et euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Basse-Terre 6 rue Victor Hugues 97100 Basse-Terre Téléphone : 05 90 81 45 38

Télécopie : 05 90 81 96 70 Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Un référé pré contractuel (articles L. 551-1 à L.551-4, L.551-10 à L.551-12, R.551-1, et R.551-3 à R.551-6 du code de justice administrative), avant la signature du marché public ; Un référé contractuel (articles L.551-13 à L.551-23, et R.551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; Un recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé suspension (article L.521-1 du code de justice administrative) Un recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique Un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans les conditions prévues par la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. N° 358994.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/07/2024